

Et une voilée verbalisée à Cannes, une !

écrit par Julie B | 23 août 2016



C'est une histoire qui risque de faire beaucoup de bruit après la polémique du port du burkini sur les plages françaises cet été. Une femme de 34 ans a été verbalisée pour le port d'un simple foulard sur la tête sur une plage de Cannes, comme le révèle L'Obs. Elle pourrait porter plainte contre la mairie et l'Etat français.

Pas de différence entre le burkini et le voile pour les policiers municipaux.

Les faits se sont produits il y a une semaine sur une des plages de station balnéaire. Ce jour-là, une mère de famille profite du soleil avec ses enfants. Elle porte un legging, une tunique et son hijab qui ne couvre que ses cheveux.

Trois policiers municipaux décident d'un seul coup de se diriger vers cette mère de famille. Ils commencent par lui rappeler que la mairie de Cannes a pris un arrêté « anti-burkini » La jeune femme n'est pas vraiment au courant et de toute manière, elle n'en porte pas. Les policiers, lui, demande ensuite de mettre son foulard sous forme de bandeau sinon elle devra quitter la plage.

Elle interpelle alors les policiers : « Vous me mettez une amende car je suis musulmane ? », ces derniers n'hésitent pas à lui répondre : « Dans le climat actuel, vous comprenez, on est obligé de verbaliser ! » Les forces de l'ordre finissent par lui remettre une amende de 11 euros qu'elle paie à contrecœur pour rester sur la plage.

Elle compte bien se défendre

Aujourd'hui, cette femme affirme avoir saisi le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) et devrait porter plainte contre la mairie de Cannes et l'Etat français.

Le maire, David Lisnard, lui a décidé de contre attaquer en affirmant : « Vous me faites un procès à charge. Il y a d'ailleurs beaucoup de femmes musulmanes sur nos plages. Mais elles ne peuvent pas porter de tenue ostentatoire. » Une vision de la laïcité sur laquelle la justice devrait donc être amenée à se prononcer prochainement.